

PROVINCE DE NAMUR --- Commune de FLORENNES
PROCES-VERBAL DE MESURAGE, DE DELIMITATION ET DE DIVISION

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre,
Je soussigné Stéphane GOLLIER, Géomètre-Expert, légalement assermenté en cette qualité par-devant le Tribunal
de Première Instance séant à DINANT, inscrit sous le n° GEO101158 au tableau des titulaires.

Requis par les Consorts PAQUET;
Propriétaires d'un terrain sis à front de la rue de Philippeville à 5620 FLORENNES;
cadastré: FLORENNES 1ère div., section H, n°141A.

Avec mission de délimiter, de matérialiser et de diviser en 4 LOTS ledit bien, j'ai procédé aux opérations de mesurage
et effectué les recherches d'usage en me référant:

- à la situation des lieux;
- au plan de délimitation de la parcelle H59A2 dressé par le géomètre P. PARMENTIER en date du 10 février 1993 sous précad: 93022-285 (limite 1-2),
- au procès-verbal de mesurage, de délimitation et de division dressé par mes soins en date du 25 mars 2024 sous précad: 93022-10216 (limite 2-3-6-7-11),
- aux vœux des propriétaires fixant les limites des divisions comme figurées au présent plan.

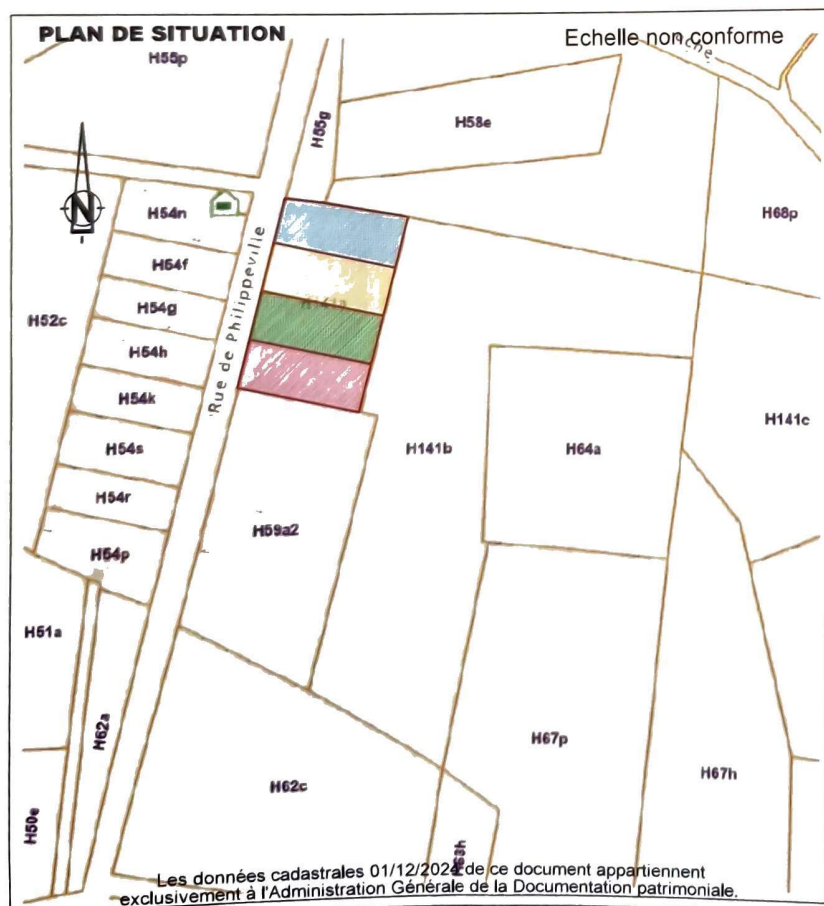
Les parcelles ainsi délimitées contiennent :

- LOT A** **DIX ares VINGT centiares**
défini par le contour polygonal 7 à 11 et 7 repris sous teinte bleue.
Précad parcellaire: 93022 H 141 G P0000
- LOT B** **DIX ares DIX-SEPT centiares**
défini par le contour polygonal 5 à 8 et 5 repris sous teinte jaune.
Précad parcellaire: 93022 H 141 H P0000
- LOT C** **DIX ares DIX-SEPT centiares**
défini par le contour polygonal 3 à 6 et 3 repris sous teinte verte.
Précad parcellaire: 93022 H 141 K P0000
- LOT D** **DIX ares DIX-SEPT centiares**
défini par le contour polygonal 1 à 4 et 1 repris sous teinte rose.
Précad parcellaire: 93022 H 141 L P0000

REMARQUE:

Par commodité d'exploitation, les bornes seront placées ultérieurement à la demande d'un des propriétaires.

Estimant ma mission terminée, j'ai clos ici le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, date que dessus.



LISTE DES COORDONNEES LAMBERT 72			
NUM	X	Y	NATURE
1	166599.22	102647.59	Borne ancienne
2	166647.98	102636.36	Borne à poser
3	166652.70	102656.14	Borne à poser
4	166603.95	102667.36	Borne à poser
5	166608.68	102687.13	Borne à poser
6	166657.43	102675.91	Borne à poser
7	166662.15	102695.69	Borne à poser
8	166613.41	102706.91	Borne à poser
9	166617.75	102725.05	Piquet fer
10	166633.22	102722.98	Borne ancienne
11	166667.17	102716.70	Borne ancienne
12	166590.07	102605.84	Angle bâti
13	166601.09	102610.13	Angle bâti
14	166621.24	102605.05	Angle bâti
15	166576.34	102551.54	Borne ancienne
16	166593.07	102682.64	Borne ancienne
1000	166596.50	102681.48	Clou station
1001	166584.94	102633.03	Clou station

GÉOGOLLIER srl
Rue Trou Baudouin, 47 - 5650 FRAIRE
@mail: stephane.gollier@skynet.be

Gsm: 0475 / 70.74.54

N° PRECAD PLAN: 93022/10227

Echelle: 1/500

Dossier 24175

Levé le 19.03.2024

dressé par Stéphane GOLLIER, géomètre-expert
GEO 101158

